



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
LIBERTÉ – ÉGALITÉ – FRATERNITÉ

VILLE DE VINCENNES

DÉPARTEMENT
DU VAL-DE-MARNE

Extrait du Registre des Décisions
du Maire

OBJET : MARCHÉ DE LOCATION, INSTALLATION ET EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE, D'UN JARDIN DES GLACES MOBILES ET D'UN CHEMIN DES NEIGES - LOT 2 EXPLOITATION D'UNE PATINOIRE, D'UN JARDIN DES GLACES ET D'UN CHEMIN DES NEIGES MOBILES PASSE AVEC L'ASSOCIATION UCPA SPORT LOISIRS

**DÉCISION N° AU-19-363
EN DATE DU 09 OCTOBRE 2019**

VU le Code général des collectivités territoriales ;

VU le Code de la Commande publique ;

VU la délibération du Conseil municipal en date du 12 novembre 2017 donnant délégation à Madame le Maire pour l'ensemble des affaires relevant de l'article L 2122-22 du Code général des collectivités territoriales ;

VU l'arrêté n°4934 en date du 14 novembre 2017 portant délégation de fonction à Madame Annick VOISIN, 8^{ème} Adjointe au Maire ;

VU l'avis public à la concurrence envoyé au journal BOAMP et au Profil Acheteur de la Ville le 9 août 2019 ;

CONSIDÉRANT l'offre de l'association UCPA SPORT LOISIRS, jugée économiquement la plus avantageuse au regard des critères de jugement ;

D É C I D E

DE SIGNER avec l'association UCPA SPORT LOISIRS, sise, 37 avenue Hélène Muller –Bat G2 – 94320 THIAIS, représentée par Monsieur CARPELS Brice, Directeur marketing et commercial, le marché de location, installation et exploitation d'une patinoire, d'un jardin des glaces mobiles et d'un chemin des neiges – lot 2 exploitation d'une patinoire, d'un jardin des glaces et d'un chemin des neiges mobiles.

Le montant du marché dans sa solution de base s'élève à 55 280 € HT (non assujetti à la TVA).

DE FAIRE FACE à cette dépense au moyen des crédits ouverts au budget, aux chapitre et article correspondants.

Pour extrait conforme,
l'Adjointe au maire chargée des sports et des
relations internationales,

Signé

Annick VOISIN

Accusé Réception en Préfecture : 094-219400801-20191009-lmc1H6730H1-AR Date de réception en Préfecture : 09/10/2019 Date de Publication : 09/10/2019
